

# Monétisation des jours de RTT acquis de 2022 à 2025

## Préambule

Afin d'améliorer le pouvoir d'achat, la loi de finances rectificative pour 2022 permet aux salariés de demander, avec l'accord de leur employeur, le **rachat de tout ou partie des jours de RTT** acquis du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025 pour bénéficier d'une majoration de salaire assortie d'un régime social et fiscal de faveur.

*À noter : la rémunération des jours de repos rachetés entre, par ailleurs, dans la limite annuelle d'exonération d'impôt sur le revenu des heures supplémentaires « classiques ». On tient donc compte de cette rémunération dans la limite d'exonération fiscale des heures supplémentaires et complémentaires.*

Pour rappel, les heures supplémentaires (et donc également les jours de repos rachetés) sont exonérées d'impôts dans une limite fixée par la DGFIP à 8037€ brut pour l'année 2022 et 7500€ net. C'est ce dernier montant qu'il convient d'indiquer dans la constante EXOHSUP de l'écran des constantes générales :

Constantes Générales		Constantes Utilisateur			
Identification			Valeur par niveau		
ex Numéro	Alias	Désignation	Association	Valeur active	Redéfinition
12	EX OHSUP	Limite d'exonération fiscale heures supplémentaires et complémentaires	8037	8037	
14	EX OTAXE	Exonéré de la taxe sur les salaires	Non		Oui
83	PAS EX OAPP	Seuil annuel d'exonération des apprentis	19237	19237	
84	TX EX ORETAPP	Taux retraite apprenti exonéré (code 109)			

En revanche, il n'y a pas de limite pour l'exonération des cotisations salariales.

*Contrairement aux heures supplémentaires (donc la déduction patronale peut s'appliquer pour les entreprises de 20 à 250 salariés cf documentation), la déduction patronale pour le rachat des jours de RTT ne concerne que les entreprises de moins de 20 salariés.*

## Modifications du logiciel

Le principe est le même que pour le calcul de la réduction salariale et patronale pour les heures

supplémentaires. Toutefois, les rubriques utilisées pour ce calcul (REDUCSAL et DEDUCPAT) ne peuvent pas être réutilisées car la déclaration en DSN n'utilise pas les mêmes codes CTP.

Le gestionnaire de rubrique doit être en version **61**.

6 rubriques ont été créées :

- RTTPAYEEXO : rubrique de paye à saisir en élément variable. La rubrique doit être saisie de la manière suivante :
  - En base saisir le nombre d'heure équivalent aux jours de RTT racheté. Un jour de RTT équivaut à 7 heures.
  - En taux, saisir le taux à appliquer qui correspond au montant du rachat RTT.

*Les journées ou demi-journées auxquelles le salarié a renoncé sont travaillées et donnent lieu à une majoration de salaire au moins égale au taux de majoration de la première heure supplémentaire applicable dans l'entreprise.*

Il vous appartient de définir le taux à appliquer pour que le montant du rachat des RTT soit correct

[https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail\\_dsn/a\\_id/2604/kw/rtt](https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2604/kw/rtt)

- ~~RTTPAYENEXO : rubrique de paye à saisir en élément variable. Il faut saisir le montant des jours RTT rachetés et non exonérés~~

*Cette rubrique a été rendue inactive car elle est inutile : En effet, comme indiqué précédemment, le montant des jours de RTT est exonéré de cotisation sociale sans limite. Et la limite d'imposition est automatiquement calculée en saisissant la rubrique RTTPAYEEXO*

- VALRTT : Valeur des jours de RTT rachetés. Egal à RTTPAYEEXO.MONTANT. Utilisé par la rubrique BC\_RTT pour le calcul de la réduction salariale.
- NBHRSTTT : rubrique itérative contenant la somme des rubriques RTT. Doit être au minimum égal à RTTPAYEEXO.BASE. Nombre d'heures équivalent aux jours de RTT rachetés. Utilisé par la rubrique BC\_HRSRTT pour le calcul de la déduction patronale.
- BC\_HRSRTT : Base de cotisation utilisée par la cotisation REDUCRTTPAT. Est égale au montant de la rubrique NBHRSTTT. Il s'agit donc du nombre d'heures équivalent aux jours de RTT rachetés.
- BC\_RTT : Base de cotisation utilisée par la cotisation REDUCRTTSAL . Est égale au montant de la rubrique VALRTT. Il s'agit donc du montant brut des jours de RTT rachetés.
- REDUCRTTSAL : C'est l'équivalent de la rubrique REDUCSAL.
- REDUCRTTPAT : C'est l'équivalent de la rubrique REDUCPAT

D'autre part, des formules ont été ajoutées dans la rubrique DEDUCSAL afin de calculer le taux de réduction des cotisations salariales pour ces jours de RTT :

- PLAFRTT : Plafonnement de la réduction RTT

- NETRTT : Calcul du taux NET RTT
- MTHRSIMP : Montant brut des heures & RTT imposables.
- MTHRSNIMP : Cette rubrique existait pour calculer le montant brut des heures & RTT non imposables

D'autres rubriques ont été ajoutées et sont également utilisées par les rubriques d'heures supplémentaires

- H\_MTSUPEXO : Montant net des heures supp. & RTT exonérées non imposables
- H\_MTSUPEXOIMP : Montant net des heures supp. & RTT exonérées imposables

# Mise en place dans la GRH

## Vérification des rubriques

Vérifier les rubriques suivantes :

VALRTT : Rubrique itérative : Valeur des jours de RTT rachetés. doit contenir au minimum  $RTTPAYEEXO.MONTANT$

Rubrique itérative VALRTT (Valeur des jours de rtt rachetés)

Alias: VALRTT  Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique  Toujours Calculée

Désignation: Valeur des jours de rtt rachetés

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation  Rubrique d'écrasement sur la formule ITERATION  [Créer / modifier une alerte...](#)

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

**Fréquence de calcul**

Jan. | Fev. | Mars | Avr. | Mai | Juin | Jui. | Aout | Sep. | Oct. | Nov. | Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération: Somme  Nombre de décimales: 2

Liste des Participations [>>](#)

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
RTTPAYEEXO	Rachat de jour de rtt exonérés 2022-2025	MONTANT	100	+

REDUCRTTSAL : Réduction cotisation sur rachat RTT : Vérifier que la formule MTSALARIAL participe à COT\_SALDED

Modification de la formule "Montant salarial" de la rubrique "Réduction cotisation sur rachat RTT"

Alias: MTSALARIAL ID : 3881 NumSite : PEIG

Désignation: Montant salarial

Modifiable:  Nombre de décimales: 2

Imprimer sur le bulletin:

Formule de taux:  Créer / modifier une alerte...

Calcul: [REDUCRTTSAL.BASE] \* [REDUCRTTSAL.TXSALARIAL]

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
COT_SALDED	Total cotisations salariales déductibles	MONTANT	100	+

## Gestion des constantes

Vérifier la valeur des constantes :

- EXOHSUP : Limite d'exonération fiscale heures supplémentaires. Égal à 8037€ pour l'année 2022.
- TXREDUCMAX : Taux maximum de réduction salariale
- NBSALARIE0101 : Nombre de salariés au 1er janvier
- MTREDUCHEURE : Montant de la réduction patronale pour une heure supplémentaire. Si cette constante est laissée à zéro, le programme calcule ce montant en fonction de la constante NBSALARIE0101. Cette dernière solution est préférable car pour une entreprise de 20 à moins de 250 salariés, il n'y a pas de déduction patronale pour le rachat des RTT. La déduction forfaitaire de 1.50€ à appliquer les entreprises de moins de 20 salariés et de 0.50€ pour les entreprises de 20 à moins de 250 salariés.

## Codification DSN

Dans le paramétrage des rubriques plusieurs blocs/code sont à vérifier/codifier :

### Bloc S21.G00.51.012

Code 023 : Jours de RTT monétisés : Il s'agit de renseigner le nombre d'heures équivalent aux jours de rachat RTT. A titre d'information, la journée de RTT vaut 7 heures. Indiquez la rubrique NBHRSRTT.MONTANT

Le code 026 n'est pas à renseigner

### Bloc S21.G00.51.013

Code 023 : Valeur des jours de RTT monétisés : Il s'agit de renseigner le montant des jours de RTT rachetés. Indiquez la rubrique VALRTT.MONTANT

Code 026 : Cette zone doit contenir la valeur brute des heures supplémentaires & RTT NON IMPOSABLE. Pour cela, indiquez la rubrique H\_MTSUPEXO.BASE

La rubrique H\_MTSUPEXO est la rubrique qui calcule le montant NET des heures & RTT non imposable. Cette rubrique est composée de trois formules :

- BASE : Il s'agit du montant brut des heures & RTT non imposable. C'est donc bien cette formule que l'on met dans le code 026
- TAUX : Il s'agit du taux à appliquer pour convertir le montant en NET
- MONTANT : Il s'agit du montant net des heures & RTT non imposable.

#### Bloc S21.G00.52.002

Code 029 : doit contenir le montant versé au titre des jours de RTT non pris, y compris la part qui n'est pas exonérée fiscalement.

Indiquez donc la rubrique RTTPAYEEXO

Libellé	Montant	Rattachement
025 ind.comp. droit acquis dans CET		
026 prime excep. liée à l'activité période de rattachement		...
027 prime liée à l'activité avec période de rattachement	[51_DECENT];[51_DECENTFORCE];[51_RELIQ_DEC]	...
028 prime non liée à l'activité	[66_PRIMEEXCEP]	...
029 prime rachat RTT avec période de rattachement	[RTTPAYEEXO]	...
030 prime rachat CET		
032 ind.comp. inaptitude suite AT ou MP		
033 ind.comp. forfaitaire de compensation supplémentaire		

## Gestionnaire de régime

En fonction du nombre de salariés, la codification sera différente dans le gestionnaire de régime.

### Entreprise de moins de 20 salariés :

Deux cotisations sont à ajouter :

- REDUCRTTSAL : CTP 096, Code cotisation 114
- REDUCRTTPAT : CTP 097 Code exonération 021

### Entreprise de 20 salariés à moins de 250 salariés :

Un seule cotisation à ajouter :

- REDUCRTTSAL : CTP 096, code cotisation 114
- REDUCRTPAT : CTP 097, code cotisation 021
- 

En effet, il n'y a pas de déduction patronale pour les jours de RTT racheté (contrairement aux heures supplémentaires).

un complément a été ajouté, une déduction est à appliquer pour les entreprises de 20 à 249 salariés.

déduction forfaitaire de 0.50€ par heure supplémentaire

## Entreprise de plus de 250 salariés :

Une cotisation à ajouter :

- REDUCRTTSAL : CTP 096, code cotisation 114

Vérifiez la codification des rubriques suivantes :

- VALRTT : Valeur des jours de rtt rachetés

**Rubrique**

Alias: VALRTT  Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique  Toujours Calculée

Désignation: Valeur des jours de rtt rachetés

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation  Rubrique d'écrasement sur la formule ITERATION  [Créer / modifier une alerte...](#)

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

**Fréquence de calcul**

Jan. | Fev. | Mars | Avr. | Mai | Juin | Jui. | Aout | Sep. | Oct. | Nov. | Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération: Somme  Nombre de décimales: 2

Liste des Participations [>>](#)

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
RTTPAYEEX0	Rachat de jour de rtt exonérés 2022-2025	MONTANT	100	+

- NBHRSRTT : Nombre d'heure de rachat RTT

Alias: NBHRSRTT  Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique  Toujours Calculée

Désignation: Nombre d'heure de rachat RTT

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation  Rubrique d'écrasement  sur la formule ITERATION  Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Créer / modifier une alerte...

**Fréquence de calcul**

Jan. Fev. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération: Somme Nombre de décimales: 2

Liste des Participations >>

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
RTTPAYEEXO	Rachat de jour de rtt exonérés 2022-2025	BASE	100	+

- B\_COT\_CSG : Base CSG et B\_COT\_CRDS : Base CRDS

Ajouter la rubrique BC\_RTT.MONTANT et saisir le taux de 98,25% (utilisez la touche virgule et pas le point décimal)

Alias: B\_COT\_CSG  Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique  Toujours Calculée  ID : 192 NumSite : PEIG

Désignation: Base CSG

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation  Rubrique d'écrasement  sur la formule ITERATION  Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Créer / modifier une alerte...

**Fréquence de calcul**

Jan. Fev. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération: Somme Nombre de décimales: 2

Liste des Participations >>

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
BC_HRS	Base Heures Complémentaires & Supplémentaires	MONTANT	98,25	+
<b>BC_RTT</b>	<b>Base rachat de jour de RTT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>98,25</b>	<b>+</b>
BRUT	Brut	MONTANT	98,25	+
CHEQUESANTE	Chèque santé	MONTANT	1,75	+
CHOMPART	Chômage partiel	MONTANT	98,25	-
INDCHOMPART	Complément indemnité chômage partiel	MONTANT	98,25	-

## Utilisation

Il suffit de saisir la rubrique de paye RTTPAYEEXO :

- En base indiquer le nombre d'heures équivalent.
- En taux, la valeur pour une heure

Il n'est pas possible de saisir le nombre de jour car la déduction patronale à besoin de l'équivalent en heure.

~~Attention, si le plafond est dépassé, il conviendra de saisir le surplus dans la rubrique RTTPAYENEXO, il n'y aura pas de calcul automatique.~~

Si vous avez déjà créé une rubrique avec un calcul spécifique pour le rachat des jours, il suffit de

l'ajouter dans la rubrique itérative VALRTT. Attention dans ce cas, n'oubliez pas le cas échéant de la retirer de la rubrique VALHRSSUP ou VALHRSCOMP.

## Correctifs gestionnaire de rubrique 60

la rubrique RTPAYENEXO a été désactivée car elle est inutile. En effet, comme pour les heures supplémentaires, la limite d'exonération (7500€ net et 8037€ brut) est uniquement fiscale. L'exonération des charges n'a pas de limite.

## Correctifs gestionnaire de rubrique 61

Ajout de la rubrique H\_MTSUPEXOIMP

---

Revision #30

Created 5 October 2022 11:51:29 by Valéry HUMEZ

Updated 27 June 2023 10:23:32 by Claudia RAZAFIMBAHOAKA